

## Interpellation du Gouvernement et des Parlementaires sur la baisse de 17% du plafond de ressources fiscales du réseau des CCI annoncée dans le PLF 2018

- Après une baisse continue des ressources fiscales des CCI de 35% au cours des 5 dernières années et des prélèvements sur les fonds propres des CCI à hauteur de 670M€, l'annonce d'une **nouvelle baisse de 17%** (soit -150 M€ sur 896 M€ de ressources fiscales des CCI), sur une seule année, est un choc violent pour toutes les CCI et leurs 17.000 salariés. Notre réseau est déjà engagé dans des transformations profondes liées à la régionalisation, aux baisses de ressources ainsi qu'à l'évolution de nos offres de services aux entreprises. Ces contraintes financières et de réorganisation ont déjà eues un fort impact négatif sur les salariés et leurs conditions de travail.
- **Les personnels des CCI sont aujourd'hui 17.000, ils étaient 21.000 fin 2013.** Leur cadre d'emploi consiste en un Statut spécifique relevant du droit public, hors code du travail et hors fonction publique. Très peu protecteur, ce Statut autorise les licenciements pour suppression de postes, et n'intègre pas les protections offertes dans le cadre de plans sociaux du privé. L'UNSA-CCI alerte sur les conséquences sociales graves de cette décision gouvernementale.
- **Le réseau des CCI n'est pas homogène.** Le taux de « dépendance » budgétaire à la ressource fiscale issue de la TFC varie de 20 à 80 %, selon que les CCI exploitent – ou pas – d'autres établissements (formation, infrastructures). Nous tenons particulièrement à alerter sur **l'extrême fragilité des « petites » CCI** les plus dépendantes à la ressource fiscale, plus généralement les CCI rurales, qui risquent de mettre en péril l'exercice de leurs missions dans des territoires déjà défavorisés, voire tout simplement leur existence. Les salariés de ces CCI ne sont pas moins méritants que les autres, ils doivent être protégés !
- Après des baisses d'effectifs sensibles (-4000 salariés en 3 ans), **les conditions de travail sont dégradées**, les situations de risques psycho-sociaux se multiplient. Les salariés ont consenti de nombreux efforts (gel du point et **absence complète de revalorisation salariale depuis 2010**) et continué au prix de surcharges de travail à remplir les missions attendues par les forces économiques de nos territoires.
- Spécialistes de la formation et des services rendus aux entreprises et aux collectivités locales, les salariés des CCI sont les mieux préparés pour répondre aux priorités fixées par le Gouvernement : développement de l'apprentissage et de la formation, digitalisation et internationalisation des entreprises, revitalisation du commerce de centre-ville, mesures de simplification et crash-tests des mesures gouvernementales.

**DEUXIEME SYNDICAT REPRESENTATIF DANS LES CCI, L'UNSA-CCI DEMANDE LE RETRAIT DU  
PROJET DE PONCTION DES RESSOURCES DES CCI DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2018.**

**NOS MISSIONS DOIVENT ETRE REAFFIRMEES ET PROTEGEES PAR LE GOUVERNEMENT.**

**UNE REVALORISATION SALARIALE DOIT – ENFIN – POUVOIR RECOMPENSER NOS EFFORTS.**